



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION
AVEC LE CLUB BAYARD UCPA POUR
L'ORGANISATION DES CLASSES PONEY
DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

**DÉCISION N° DM-24-294
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction de Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du club BAYARD-UCPA (activité équitation) pour l'organisation de 4 classes poney durant l'année scolaire 2024/2025 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le club BAYARD-UCPA, sis avenue du Polygone 75012 Paris, la convention relative à l'organisation de « Classes Poney » durant l'année scolaire 2024/2025, pour un montant de 1 550 € par classe, soit 6 200 € TTC (six mille deux cents euros) pour 4 classes.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240920-lmc1H12273H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/09/2024 Date de Publication : 24/09/2024
--